

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 568

Artikel: Finances fédérales : le chevalier Ritschard abattant la dette
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le chevalier Ritschard abattant la dette

Décidément, la dette publique fédérale est bien lourde à porter. Atlas défaillant, Georges-André Chevallaz a déjà ployé sous le poids d'un lourd fardeau que Willy Ritschard veut désormais réduire une bonne fois, sans se contenter d'en transmettre la charge à un collègue.

Or donc, depuis des semaines, le grand argentier Ritschard ne manque pas une occasion de rappeler que la Confédération s'épuise vainement à payer des intérêts. Et le bon peuple de découvrir avec indignation, lui à qui l'idée de vivre au-dessus de ses moyens fait horreur, que Dame Helvetia dépense deux millions et demi par jour pour servir une bien exigeante dette.

Et d'abord, quels sont donc tous ces capitaux à rémunérer? Le compte d'Etat de la Confédération distingue la dette publique proprement dite, contractée auprès de tiers, et la dette interne, constituée par les avances de fonds consenties principalement par l'entreprise des PTT, l'assurance-chômage (depuis 1976) et par d'autres créanciers tels que le fonds de compensation AVS ou la Régie fédérale des alcools.

PLUS D'UN BUDGET ANNUEL

Stabilisée au niveau de 1976, la dette publique s'élevait à 13,7 milliards de francs à la fin de 1979, tandis que les fonds à rémunérer par la Confédération totalisaient ensemble 19,4 milliards, suite à une très forte augmentation de la dette interne, notamment envers les PTT. Le cap des 20 milliards devrait être franchi cette année.

En 1980, les fonds à rémunérer représentent le 118% des dépenses budgétées, alors qu'en 1970 le rapport s'établissait encore à 93%.

La dette publique se compose en majeure partie de dettes consolidées, à long terme, c'est-à-dire sur-

tout d'emprunts obligataires dont le montant et les conditions restent fixes durant plusieurs années; les créances inscrites au livre de la dette tenu par la BNS, les dettes en compte et les rescriptions apparaissent également comme dettes consolidées (total à fin 1979: 13 milliards, dont 10,7 milliards d'obligations).

A ces dernières s'ajoutent les dettes flottantes, à court terme, dont le montant varie de jour en jour au gré des dépenses et des recettes publiques; au 31 décembre 1979, les dettes flottantes étaient comptabilisées à 638 millions de francs, y compris les créances comptables à trois mois émises par la BNS pour la première fois en 1979.

LES INTÉRÊTS DE LA DÉCENNIE

Au cours de chaque exercice, la dette publique subit diverses modifications: ainsi, dans le courant de 1979, les dettes consolidées ont d'une part augmenté de 1,5 milliard (notamment par l'émission de cinq emprunts totalisant 850 millions de francs) et, d'autre part, diminué d'environ 2 milliards, par suite de remboursements, en partie anticipés, d'emprunts antérieurs, soit une réduction nette de 531 millions. Comme de leur côté les dettes flottantes ont passé de 6 à 638 millions, la dette publique s'est effectivement accrue d'une centaine de millions, soit de 0,7% seulement l'an dernier.

Cet accroissement, d'ailleurs modeste, est intervenu après deux années de légère diminution de la dette, et surtout après dix exercices déficitaires consécutifs, pendant lesquels la dette publique a quasiment triplé. En réalité, la Confédération ne s'est lourdement endettée que pendant trois ans, de 1974 à 1976 y compris, s'enfonçant de 7,6 milliards dans les chiffres rouges, pour des raisons conjoncturelles évidentes. Depuis lors, le montant de la dette publique a même légèrement diminué — alors que par ailleurs la dette interne a fortement augmenté.

Au cours de la décennie écoulée, de 1969 à 1979,

les dépenses totales de la Confédération ont augmenté de 135%, tandis que les intérêts dus par elle s'accroissaient de 242%. En proportion du total des dépenses fédérales, le service de la dette a représenté une charge variable au cours des années écoulées: très lourde en 1960 (8,43%), elle a progressivement baissé jusqu'au début de la décennie écoulée (1971: 2,99%) pour remonter depuis lors et culminer en 1977 (5,17%), avant de reculer enfin (1979: 4,80%), mais provisoirement.

Les intérêts passifs ont suivi une évolution parallèle par rapport aux recettes fiscales, dont ils représentaient 15,1% en 1950, 7,8% en 1960 et 3,6% en 1970; depuis 1977, année-record de la décennie (6,3%), on enregistre une légère baisse (6% en 1979).

C'est dire que le montant des intérêts payés qui a plafonné aux alentours de 800 millions depuis 1977 aurait fort bien pu être le cheval de bataille du radical Chevallaz avant de devenir celui de son successeur socialiste, d'autant que la bourgeoisie s'est toujours piquée d'orthodoxie en matière de finances publiques. En l'occurrence, le rétablissement de l'équilibre budgétaire est demandé à un socialiste, qui prend sa mission au sérieux.

L'ÉTAT DÉBITEUR

Si Willy Ritschard fait preuve de tant de zèle, c'est apparemment que le service de la dette devrait l'an prochain passer d'un coup à 5,6% du total des dépenses et 6,6% des recettes fiscales. Cette brusque progression tient moins en raison d'un accroissement de la dette que d'une augmentation des taux d'intérêt, en nette reprise depuis plus d'un an sur le marché des capitaux. En clair, les intérêts à payer augmentent de 175 millions de francs, soit plus de trois fois l'accroissement des recettes prévues (+ 57 millions).

Mais qui encaisse les intérêts versés par la Confédération? En premier lieu, bien sûr, les détenteurs de

titres obligataires de la Confédération. Celle-ci finance une part de ses activités par des emprunts émis à des conditions inférieures à celles du marché des capitaux — et dont le succès n'est de ce fait pas toujours assuré. Les acheteurs de tels titres obligataires sont en premier lieu les investisseurs professionnels et les gérants de fortunes qui peuvent (ou doivent) réserver une partie des montants qu'ils administrent à des valeurs choisies davantage pour leur sûreté que pour leur rendement.

C'est ainsi que, par exemple, la Caisse fédérale d'assurances et les autres caisses de pension du personnel des administrations et entreprises fédérales placent une forte proportion de leurs avoirs en obligations de la Confédération. Les banques commerciales détiennent également de tels titres, qu'elles souscrivent ferme en vue de les répartir ultérieurement auprès de leur clientèle; à fin 1979 par exemple, le Crédit Suisse détenait des obligations de la Confédération et des CFF, ainsi que des créances inscrites au livre de la dette de la Confédération, pour un montant de 392 millions, tandis que l'UBS et la SBS portaient à leur bilan des titres correspondants pour un montant de 449 millions, respectivement de 326 millions, soit au total 1167 millions pour les trois plus grandes banques de Suisse.

Au reste, la Confédération entretient un commerce d'argent actif avec l'entreprise des PTT dont les avoirs en comptes de chèque lui permettent de consentir des avances à la trésorerie fédérale. Le placement de ces liquidités à court et moyen terme a rapporté aux PTT 13,2 millions en 1978 et 28 millions en 1979; selon le budget, 40 millions sont attendus pour 1980 et 89 millions pour 1981, année pour laquelle les PTT comptent sur des avoirs à terme pour une valeur moyenne probable de 2,3 millions de francs.

Les relations avec les CFF ne se soldent guère plus favorablement pour la Confédération.

Au total, depuis 1977, les intérêts passifs payés par

la Confédération (797 millions en 1979) représentent plus du double des produits de la fortune, qu'elle encaisse sous forme d'intérêts actifs sur les capitaux (116 millions), sur les prêts (206 millions) ainsi que sous forme de loyers et de fermages (19 millions).

DÉDRAMATISER L'IMMÉDIAT...

Tout cela ne signifie pas que nous devons à notre tour donner dans l'alarmisme à propos de l'endettement des collectivités publiques en général et de la Confédération en particulier.

Nous pensons plus utile de relativiser le drame, en rappelant certaines réalités et particularités suisses. Tout d'abord, l'endettement des collectivités publiques suisses, qui approche les 67 milliards de francs, doit être apprécié en regard des quelque 150 milliards de prêts hypothécaires et des 280 milliards de crédits et autres actifs bancaires en Suisse. Par rapport au produit national brut, les dettes cumulées de la Confédération, des cantons et des communes représentent depuis 1975 une proportion de l'ordre de 41% à 43%, comparable au pourcentage de 1960 mais bien inférieure à celui des années cinquante (72% en 1950, 57% en 1955). A l'époque, la dette fédérale représentait la bonne moitié du total, alors qu'elle n'en constitue plus que le quart environ.

Sachant que dans l'ensemble les collectivités publiques ont payé en 1978 des intérêts passifs pour 2,9 milliards de francs et encaissé des produits de la fortune pour 1,8 milliard, on voit que par l'intermédiaire de la dette publique s'opère une véritable redistribution. Cette répartition entre créanciers et contribuables se produit évidemment pour les seules dettes publiques contractées à l'intérieur du pays, lesquelles ne constituent donc pas un appauvrissement, ni même un transfert de charges sur les générations futures, comme on le croit souvent!

Bien qu'elle joue traditionnellement le rôle du chef de file d'un syndicat d'émission lors du lancement d'emprunts fédéraux, la Banque Nationale Suisse n'a pas pour tâche de «truster» les obligations fédérales, et n'a donc pas besoin de faire fonctionner la planche à billets pour financer les activités de la Confédération. D'où à la fois la — saine — répartition des créances fédérales et le non-effet inflationniste de l'endettement public en Suisse.

Que l'Etat s'endette pour investir, on l'a toujours admis, même dans ce pays où la qualité de débiteur (non hypothécaire) garde quelque chose de déshonorant. Que la Confédération s'endette pour financer la relance a été accepté sur le moment (en 1975-77), mais cette «audace» lui est reprochée depuis lors avec d'autant plus d'acrimonie que les recettes fiscales des années maigres ont évidemment régressé. Inutile de demander à la Confédération de mener une modeste politique tendant à corriger les cycles conjoncturels si, dans le même temps ou par après, on lui dispute les moyens de cette politique.

... ET VOIR LE DANGER PLUS LOINTAIN...

L'endettement croissant des collectivités publiques fait l'objet d'une réprobation générale; pour le moment du moins, car dans la mesure où la gauche aussi désormais crie haro sur la dette, la droite pourrait bien mettre la sourdine — histoire d'avoir l'air en avance d'une doctrine. En tout état de cause, les chiffres seuls ne suffisent pas à expliquer cette vertueuse indignation générale. Dès lors, cette dernière pourrait bien ne pas oser avouer son objet: l'Etat en général et son développement, symbolisé par l'accroissement de la pression fiscale, déjà ressentie par d'innombrables contribuables, mais fermement dénoncée — pour l'instant — seulement par les plus gros d'entre eux.

Il faut y prendre garde: derrière les attaques aux dettes publiques se profile la rébellion des contribuables.